

# PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1935

(BUDGET GÉNÉRAL)

## PROJET DE LOI

PRÉSENTÉ À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PORTANT FIXATION

DII

# BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1935

SERVICES PÉNITENTIAIRES



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1934

#### TABLE DES MATIÈRES.

#### SERVICES PÉNITENTIAIRES

하나는 아이들은 사람들은 사람들은 아이들의 사람들은 아이들의 사람들이 되었다. 그는 사람들은 그는 사람들은 사람들은 사람들이 되었다. 그는 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은	r ages
Note préliminaire	7
Nomenclature des crédits demandés	9
Développements, par chapitres, articles et paragraphes, des crédits demandés	11
Annexes:	
I. Construction et aménagement des prisons cellulaires	42
II. État des missions	43
III. État des transformations et suppressions d'emplois	44
IV. État des dépenses de personnel effectuées sur fonds de concours	45
V. Résultats de la régie directe du travail au cours de l'exercice 1933	47

# NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits ouverts par la loi de finances du 28 février 1934 s'élevaient	608 4081
Le projet de budget des Services pénitentiaires pour l'exercice 1935 comporte un total de crédits de	98.932.700
et accuse ainsi une diminution de	12.695.798
Cette diminution est la conséquence des mesures suivantes :	
1° Dispositions de lois antérieures:  - arrondissement des payements au franc inférieur  (art. 121 de la loi de finances du 31 mai 1933)  - réduction du taux des indemnités compensatrices allouées aux fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	281.217 <sup>f</sup>
(art, 44 de la loi du 28 février 1934)	
2º Reconduction à 1935 des réductions de crédits réalisés en 1934 :  -décret du 6 mars 1934	3.772.350
3º Réforme administrative :	
décret du 28 avril 1934	5.189.485
4º Économies nouvelles proposées :  - sur les dépenses du personnel (traitements, indemnités et alloca-	
tions diverses)	501.812
<ul> <li>sur les dépenses de matériel et de travaux,</li> <li>sur l'entretien des détenus, grâce à la suppression des petites</li> </ul>	235.000
prisons et à la concentration des détenus	1.460.000
pour le compte d'autres administrations	1.080.000
rence d'un total net de	175.934
Тоты égal	12.695.798
	PROPERTY OF THE PARTY OF THE PA

Ainsi ont été obtenus à la fois des abattements de plus 11 p. cent sur les crédits, et une véri-

table réorganisation administrative. L'importance de ces résultats témoigne de l'esprit d'économie et de la volonté de progrès qui ont présidé à l'élaboration du budget des services pénitentiaires.

#### NOMENCLATURE

DES CRÉDITS DEMANDÉS

### NOMENCLATURE DES CRÉDITS DEMANDÉS.

OS TRES.		CRE	EDITS	DIFFÉ	RENCES
NUMÉROS DES CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	Accordés pour l'exercice-1934.	en plus.	en moins.
		francs.	francs.	francs.	francs.
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	Administration centrale. — Personnel. — Traitements. Administration centrale. — Personnel. — Indemnités et allocations diverses. — Secours Administration centrale. — Matériel. Services extérieurs. — Personnel. — Traitements. Services extérieurs. — Personnel. — Indemnités fixes. Services extérieurs. — Personnel. — Indemnités fixes. Services extérieurs. — Personnel. — Indemnités variables. — Secours. Indemnités de résidence. Allocations pour charges de famille. Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée. Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension. Ouvriers libres temporaires des établissements pénitentiaires. — Salaires. Rémunération des services rendus par des tiers. Travaux aux bâtiments pénitentiaires. Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons ceilistaires (bis du 5 pinis 2875 et du 4 fèvrier 1893). Mobifier des établissements pénitentiaires. Ensetien des détenus. — Remboursements divers accasionnés par le séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires. Transport des détenus et des libérés. Régie directe du travail. Exploitations agricoles. Consocumations en nature. Application de la loi du 22 juillet 1942 sur les tribunaux cour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée. Impressions. Frais de correspondance télégraphique. Dépenses diverses du service pénitentiaire. Sahveations aux institutions et comités de patronage. Emploi de fonds provenant de segs ou de donations. Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	848.000  18.800 15.000 37.500.000 1.413.200 817.000 3.200.000 4.250.000 249.500 30.000  459.500 1.074.700 2.150.000 600.000 399.000 9.200.000 120.000 995.000  6.120.000 80.000 3.000 150.000 150.000 Mémoire. Mémoire.	980.000  22.350 17.000 42.018.487 1.732.952 1.181.075 3.520.000 4.400.000 250.000 50.000 1.286.934 2.250.000 1.286.934 2.250.000 150.000 430.000 150.000 150.000 995.000 6.275.000 90.000 4.000 155.700 120.000 Mėmoire.	francs.	132.000 3.550 2.000 4.518.487 319.752 364.075 320.000 150.000 20.000 40.500 212.234 100.000 100.000 31.000 31.000 3.360.000 30.900 40.500 10.000
28	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	Mémoire.		19 507 500
	Totaux de la 3° partie	94.892,700	107.588.498	A	12.695.798
29	Remboursements sur le produit du travail des détenus et pécule aux pupilles des établissements publics	5.050.000	5.040.000	Я	Ø
	Totaux pour les Services pénitentiaires	98.932.700	111.628.498	ll .	12.695:798

# DÉVELOPPEMENTS

PAR CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES,

DES CRÉDITS DEMANDÉS

# DÉVELOPPEMENTS, PAR CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES, DES CRÉDITS DEMANDÉS.

	CRÉ	DITS	DIFFÉ	RENCES			-1 3/3
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	Accordés pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	OBSERVATIONS.		
	france	francs.	francs.	francs.	NATURE DES DÉPENSES.	MONT.	
						francs.	francs.
					CHAPITRE PREMIER.		
CHAPITRE PREMIER.					ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL. — TRAITEMENTS.		
ADMINISTRATION CENTRALE PERSONNEL TRAITEMENTS.					ARTICLE 1°. — Traitements du personnel des bureaux :		
ARTICLE 1°. — Traitements du personnel des bureaux	708.890	830.606	u u	121.716	ARRICLE 1 . — Framements du personnel des bureaux :   1 directeur	112.500 157.500 112.500	
ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur	51.160				9 rédacteurs, dont 1 secrétaire de direction	194.170 58.288	708.890
A STATE OF THE STA	51.160	51.160		11	ARTICLE 2. — Traitements du personnel du service intérieur :	37.287 36.645	-
ARTICLE 3. — Traitements des agents des services extérieurs détachés à l'Administration centrale	74.264	74.264	11	-U	1 huissier	10.232	51.160
ASTICLE 4. — Application des lois militaires	50.000	60.000	ſ.	10.000	2 économes	44.950	74.264
					ARTICLE 4. — Crédits nécessaires à l'application des lois prescrivant le rappel des services militaires		50.000
Totaux	884.314	1.016.030	И	131.716	A DÉDUIRE pour :  Vacances d'emplois		36.314
					Net		848.000
A déduire pour :					EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.	•	
Arrondissement des payements au franc inférieur					En moins:	LL Agas	
Vacances d'emplois	36.314	36.030		284	Suppression de deux emplois de rédacteurs (Application du décret du 6 mars 1934.).  Suppression de deux emplois de commis. (Application du décret du 28 avril 1934.).  Suppression d'un emploi d'expéditionnaire. (Application du décret du 28 avril 1934.).  Suppression d'un emploi de sténo-dactylographe. (Application du décret du 28 avril 1934.).  Transformation d'un emploi de sous-chef de bureau en un emploi de rédacteur.	44.000 <sup>f</sup> 29.144 12.429 12.215 16.000	
Totaux pour le chapitre 1°	848.000	980,000	II	132.000	Transformation d'un emploi de commis de classe exceptionnelle en un emploi de commis (conséquence des suppressions d'emplois effectuées dans ce cadre en application du décret du 28 avril 1934)  Diminution des crédits nécessaires à l'application des lois prescrivant le rappel des services militaires	7.928 10.000 284	
					Net en moins	132.000	

	1					
	CRÉ	DITS	DIFFÉ	RENCES		
DÉSIGNATION DES-SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	OBSERVATIONS.	
	francs.	francs.	· francs.	francs.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
						francs.
					CHAPITRE 2.	
					ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL. — INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS DIVERSES. — SECOURS.	
					Indemnités fixes { au chef de bureau faisant fonctions de sous-directeur	
CHAPITRE 2.					Indemnités pour travaux supplémentaires	18.900
Administration centrale. — Personnel. — Indemnités et allocations diverses. —					Frais de missions	
SECOURS	18.800	22.350	"	3.550	Secours à divers titres	
					Indemnités de chaussures aux gens de service	
		5.4			Total	18.900
					Λ déduire : Arrondissement des payements au franc inférieur	100
					Total	18.800
					EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
		9.			Reconduction de l'économie prescrite par le décret du 6 mars 1934	2.350
CHAPITRE 3.					Économie complémentaire jugée possible sur le crédit applicable aux frais de missions	1.10
Administration centrals. — Matériel	15.000	17.000	"	2.000	Total	3.55
			7 1 9 3			
					CHAPITRE 3.	
					Administration centrale. — Matériel.	
					Dépenses diverses de matériel	15.000
					EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE,	
					Économie jugée possible.	

	CRÉ	DITS	DIFFÉ	RENCES
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.
	francs.	francs.	francs.	france
				-
CHAPITRE 4.				-
SERVICES EXTÉRIEURS. — PERSONNEL. — TRAITEMENTS.			4	
RTICLE PREMIER. — Personnel administratif	4.066.376	4.512.089	"	445.71
RTICLE 2. — Personnel de surveillance	32.942.250	36.673.750	U	3.731.50
RTICLE 3. — Personnel technique.	721.358	794.648	"	73.29
RTICLE 4. — Dépenses communes		1.438.000		247.98
Titles 4. Departs communication of the control of t		1.400.000		
Totaux	38.920.000	43.418.487	n	4.498.48
				4
A DÉDUIRE pour :				
acances d'emplois	1.400.000	1.400.000	"	"
		1.400.000	"	
Arrondissement des payements au franc inférieur	20.000		,	20.0
TOTAUX pour le chapitre 4	37.500.000	42.018.487	11	4.518.4
	1			
				7 -
				9

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT TOTAL de la dépense.
	francs.
CHAPITRE 4.	
SERVICES EXTÉRIEURS. — PERSONNEL. — TRAITEMENTS,	
ARTICLE PREMIER. — Personnel administratif.	
27 sous-directeurs (23) et sous-directrices (4).       de 22.000 à 30.000.       70         48 greffiers-comptables (24) et économes (24).       de 19.000 à 26.000.       1.070         93 instituteurs (37), institutrices (13) et commis (43).       de 10.500 à 19.000.       1.360	0.000° 2.000 8.800 3.101 2.475
22 surveillants-chefs (classe exceptionnelle)       de 14.000 à 17.000       34         167 surveillants-chefs (165) et surveillantes-chef (2)       de 14.000 à 16.000       2.506         79 premiers surveillants (72) et premières surveillantes (7)       de 12.000 à 13.000       98         185 surveillants commis-greffiers (182) et surveillantes commis-greffiers (3)       de 10.000 à 13.000       2.12         1 dame employée       de 12.000 à 13.000       1         2.118 surveillantes de grand effectif.       de 9.000 à 11.500       21.70         236 surveillantes de petit effectif.       de 4.500 à 6.750       1.32         75 surveillantes congréganistes.       à 6.750       50         9 premiers maîtres (6) et premières maîtresses (3)       de 14.000 à 16.000       13         29 maîtres (23) et maîtresses (6)       de 10.000 à 13.000       36	7.000 1.000 5.000 7.500 7.500 2.500 9.500 7.500 6.250 6.250 6.250 2.500 1.000
ARTICLE 3. — Personnel technique.  3 ingénieurs	6.358
7 chefs d'ateliers	7.540 } 721.358
44 sous-chefs d'ateliers de 9.500 à 18.000 53'	7.460
ARTICLE 4. — Dépenses communes,	10
Part contributive de l'État aux pensions servies par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse	1.190.016
Total	38.920,000
-A péduré : Pour vacances d'emplois	0.000
	0.000
Net	37.500.000
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.	
	3.000
[18] [18] 전 18] 전 18] [18] [18] [18] [18] [18] [18] [18]	
1 emploi de sous-directeur	
4 emplois de surveillants commis-greffiers 46 150 emplois de surveillants. 1.537 16 emplois de surveillantes de grand effectif 164 18 emplois de surveillantes congréganistes 122 80 emplois de surveillantes de petit effectif 456 6 emplois de sous-chefs d'atelier. 75	5.000 5.000 7.500 1.000 1.500 0.000 3.290 2.500
Réduction complémentaire du crédit pour l'application des lois prescrivant le rappel des services militaires	21.984 20.000
Total	
TOTAL.,	1010101

	CRÉ	DITS	DIFFÉI	RENCES
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.
	francs	francs.	francs.	francs.
CHAPITRE 5.				
SERVICES EXTÉRIEURS. — PERSONNEL. — INDEMNITÉS FIXES.				
ARTICLE PREMIER. — Personnel administratif	81.475	110.119	,	28.644
ARTICLE 2. — Personnel de surveillance	520.485	584.935		64.450
ARTICLE 3. — Dépenses communes	884.802	1.106.402	"	221.600
Totaux	1.486.762	1.801.456	,	314.694
A néoune pour :				
Vacances d'emplois	68.504	68.504	A	H
Arrondissement des payements au franc inférieur	5.058	п	,	5.058
Totally pour le chapitre 5	1.413.200	1.732.952	ij	319.752
	-			1
			En moin	s : 319.752 <sup>f</sup>

	NATURE DES DÉPENSES.	1
	NATURE DES DEPENSES.	

OBSERVATIONS.

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
	francs.
CHAPITRE 5.	
SERVICES EXTÉRIEURS. — PERSONNEL. — INDEMNITÉS FIXES.	
ARTICLE PREMIER. — Personnel administratif.	
Indemnités de logement 75.000 <sup>c</sup>	01.455
Indemnités de caisse et de versement aux comptables	81.475
ARTICLE 2. — Personnel de surveillance.	
(ademnités aux vaguemestres	
Indemnités aux vaguemestres	520,485
Indemnités de chaussures	
	Í
Antecle 3. — Dépenses communes,	
Indemnités compensatrices aux fouctionnaires d'Alsace et de Lorraine	
Frais d'équipement	884.802
Pans a country control of the contro	1
Total	1.486.762
A déduire pour :	
Vacances d'ensplois	73,562
Arrondissement des payements zu franc inférieur	10,002
Net.	1.413.200
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.	
En moins:	
Reconduction à 1935 de la réduction opérée par le décret du 6 mars 1934 sur les frais d'équipement	50,000
Recanduction des économies réalisées par le décret du 28 avril 1934 sur les dépenses ci-sprès :	~
Indemnités de logement. 28.644° Indemnités de chaussares. 64.450 Frais d'équipement. 21.600	114.693
Conséquence de la réduction des indemnités compensatrices affouées aux fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	150.000

Arrondissement des payements au franc inférieur.....

5.058 319.752

	CRE	DITS	DIFFÉRENCES		The state of the s
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 6.					
SARVICES EXTÉRIEURS. — PERSONNEL. — INDEMNITÉS VARIABLES. — SECOURS.					Frais généraux
					Frais de tourne
					Indemnités pou
ARTICLE 1". — Personnel administratif	113.375	113.375	"	-1	Indemnités aux
ARTICLE 2. — Personnel de surveillance	656.500	1.023,700	"	367.200	Indemnités pou
				no strong si	Indemnités de
ARTICLE 3. — Personnel technique	23.200	25.000	"	1.800	Indemnités de
					Indemnités pou
RTICLE 4. — Dépenses communes	25.000	19.000	6.000	"	
					Indemnités de
Totaux	818.075	1.181.075	6.000	369.000	
		711011070	0.000	309.000	Secours person
A DÉDURE pour arrondissement des payements au franc inférieur	1.075			1.055	
	1.075	"	9	1.075	
			-		
Totaux pour le chapitre 6	817.000	1.181.075	6.000	370.075	En moins
					Reconduction of
					Réduction des
			En moins	: 364.075	crédits d'inden
					aux emplois supp
		-			Rajustement de
		1 0			Arrondissemen  En plus
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	21 3 3 5 6	Section set up	n architecture		L'augmentation
					10.000 franc

#### OBSERVATIONS

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense
	francs.
CHAPITRE 6.	
SERVICES EXTÉRIEURS. — PERSONNEL. — INDEMNITÉS VARIABLES. — SECOURS.	
ARTICLE 1er. — Personnel administratif.	
Prais généraux de direction aux directeurs et comptables de la Seine	
rais de tournées de voyages et de détachement	119 975
ademnités pour frais de déménagement	113.375
ndemnités aux fonctionnaires spécialement chargés des services en régie	
ARTICLE 2. — Personnel de surveillance.	
ndemnités pour le remplacement des surveilfantes en congé de repos de maladie ou de maternité	
ademnités de voyage et de détachement	
ndemnités de déménagement	656.500
ndemnités pour services pénibles	
ARTICLE 3. — Personnel technique.	
ndemnités de voyage et de déplacement pour les besoins du service	23.200
ARTICLE 4. — Dépenses communes.	
ecours personnels à divers titres	25.000
Тотац	818.075
A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur	1.075
Net	817.000
En moins :	
econduction de l'économie prescrite par le décret du 6 mars 1934 (diminution du crédit prévu pour services pénibles)	200.000
Réduction   Indemnités pour le remplacement des surveillantes en congé	
des Indemnités pour frais de voyages et de détachement du personnel de surveillance	
rédits d'indemnités lindemnités pour frais de voyages et de détachement du personnel technique	159.000
s emplois supprimés. Indemnités de déménagement	
ajustement du crédit prévu pour frais de dernière maladie et d'inhumation des agents décédés en fonctions	4.000
rrondissement des payements au franc inférieur	1.075
En plus : Caugmentation qui ressort à l'article 4 n'est qu'apparente. Elle résulte du transfert, après réduction de 4.000 francs, d'un crédit de 10.000 francs inscrit à l'article 2 du budget de 1934 pour frais de dernière maladie	"
10.000 france macrie a farticise a du budget de 1904 pour frais de derinere maiadie	"

	CRÉ	DITS	DIFFÉRENCES		
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins	
	francs.	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 7.	9 H3 H				
INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE	3.200.000	3.520.000	#	320.000	
CHAPITRE S.  ALLOGATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE	4.250.000	. 4.400.000	<i>H</i>	150.00	
		and the			
CHAPITRE 9.					
TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES EN CONGÉ DE LONGUE DURÉE	249.500	250.000	"	50	
	- 4,				
CHAPITRE 10.					
AYANCES REMBOURSABLES AUX FONCTIONNAIRES EN INSTANCE DE PENSION	30.000	50.000	11	20.00	
CHAPITRE 11.					
CUVRIERS LIBRES TEMPORAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. — SALAIRES	459.500	500.000	,	40.50	
			911		
67.400					

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES	MONTANT TOTAL de la dépense.
	francs.
CHAPITRE-7.	
INDEMNITÉS DE RÉSIDENCE.	~
demnités de résidence	3.248.000 48.000
Net	3.200,000
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
En moins : conduction de l'économie prescrite par le décret du 6 mars 1934	40.000 180.000
conomie supplémentaire jugée possible	320.000
TOTAL	320.000
CHAPITRE 8.	
ALLOCATIONS POUR CHARGES DE FAMILLE.	
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
En moins : conomie consécutive à la réduction du nombre des emplois (application du décret du 28 avril 1934)	100.000 50.000
Total	150.000
CHAPITRE 9.	
TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES EN CONGÉ DE LONGUE DURÉE.	
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
sjustement de la dotation en vue de tenir compte de l'arrondissement des payements au franc inférieur.	
CHAPITRE 10.	
AVANCES REMBOURS ABLES AUX FONCTIONNAIRES EN INSTANCE DE PENSION.	
EXPLIGATION DE LA DIFFÉRENCE.	
conomie jugée possible à raison des dépenses des exercices antérieurs.	
CHAPITRE 11.	
OUVRIERS LIBRES TEMPORAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES. ————————————————————————————————————	
daire des ouvriers libres temporaires et contribution patronale pour les assurances sociales	500.000
A déduire :	
ectification d'une erreur matérielle (application à l'année entière de la réduction de crédits effectuées pour huit mois au budget de 1933 et dont le complément n'a pas été intégralement prévu dans le budget de 1934)	40,500
rrondissement des payements au franc inférieur	
Net	459.500

		CRÉ	DITS	DIFFÉRENCES		
DÉSIG	NATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	Accordés pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	
The second second		france.	francs.	francs.	francs.	
		THOUSE SECTION				
	Display of the second of the s					
	CHAPITRE 12.					
	RÉMUNÉRATION DES SERVICES RENDUS PAR DES TIERS.					
Indemnités diverse	s	1.090.180	1.302.980	it	212.800	
			14.014			
Deduction pour va	cances d'emplois	. 15.480	15.046	566	У	
	Transproper la dispitar co	1.074.700	1.286.934	566	212.800	
	Totalex pour le chapitre 12		1.200.904	300	212,000	
		•		-		
				En moins	: 212.234	
	to the first of the same and the same of the same of	The Property of	NIE IE SEULOTA			
	Burgoria de la companya de la compa					
				Contract of the contract of th		
				a mari		
	range of the four-recovering trades on the control of the control	to the later of the later	Delegation Are			
	the state of the larger than a point and a second that the state of th		peliciping after Temples et al Instruction for it of			

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense
	francs.
CHAPITRE 12.	
RÉMUNÉRATION DES SERVICES RENDUS PAR DES TIERS.	
lemnités aux médecins, chirurgiens, dentistes et internes en médecine.  lemnités aux pharmaciens et internes en pharmacie.  lemnités aux ministres des cultes et organistes.  lemnités aux ministres des manufactures de l'État, conseils de l'administration pénitentiaire (décret du 11 juillet 1930)  ais de voyage et de déplacement des ingénieurs des manufactures de l'État pour les besoins du service.  mboursement au service de l'exploitation industrielle des tabacs des dépenses occasionnées par le contrôle des travaux exécutés aux bâtiments pénitentiaires.  lemnité à l'architecte-reviseur.  lemnités aux inspecteurs de l'assistance publique chargés d'assurer la surveillance des mineurs confiés à des patronages.	604,400 43,450 256,330 70,000 25,000 60,000 6,000 25,000
Total	1.090.180
ъ́вринке ром vacances d'emplois	15.480
Ner	1.074.700
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
En moins:	
stement des dotations afférentes aux indemnités de Consequence du décret du 18 avril 1934	
internes en médecine	
allouées aux ministres des cultes et organistes	212.800
En plas :	
justement de la déduction paur vacances d'emplois	566
Net.	212.234

4.

	CRÉ	DITS	DIFFÉ	RENCES		
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	Accordés pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	OBSERVATIONS.	
	france.	francs.	francs.	francs.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
						francs.
CHAPITRE 13.					CHAPITRE 13.	
TRAVAUX AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES.					TRAVAUX AUX BÂTIMENTS PÉNITENTIAIRES.	
ARTICLE PREMIER. — Réparations locatives à effectuer aux prisons départementales	130,000	150.000	Н	20.000	Article 1 er. — Réparations locatives à effectuer aux prisons départementales	130.000
ARTICLE 2. — Travaux à effectuer aux prisons départementales propriété de l'État, aux maisons centrales, de force et de correction, au dépôt des relégables, aux maisons d'éducation surveillée et aux écoles de préservation.	2.022.000	2.100.000	,,	78.000	Total	2.152.000
					A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur	2.000
TOTAUX	2.152.000	2.250.000	ar u	98.000 2.000		
Totaux pour le chapitre 13	2.150.000	2.250.000	Ti.	100.000		
					EXPLICATION DE LA DIPFÉBENCE.	
					En moins:  Réduction du crèdit de l'article 1" par suite de la suppression de 80 prisons	20.000
					Économie jugée possible sur les crédits de l'article 2	78.000
					Total	100.000

	CRÉ	DITS	DIFFÉI	RENCES		
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	OBSERVATIONS.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	NATURE DES DÉPENSES.	MONTAN total de la déper
						francs.
CHÁPITRE 14.					CHAPITRE 14.	
PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT					PARTICIPATION DE L'ÉTAT DANS LES DÉPENSES DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT DES PRISONS CELLULAIRES (LOIS DU 5 JUIN 1875 ET DU 4 FÉVRIER 1893).	
DES PRISONS CELLULAIRES (LOIS DU 5 JUIN 1875 ET DU 4 FÉVRIER 1893).					Article unique.	
RTIGLE UNIQUE,	100.000	150,000		50.000	Allocation de subventions pour la participation de l'État dans les dépenses de constructions en cours	100
			1		EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
					Réduction jugée possible	
					CHAPITRE 15.	
CHAPITRE 15.					MATÉRIEL DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.	
MATÉRIEL DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.						
					ARTICLE 1er.	
RTICLE PREMIER. — Prisons départementales.	110.000	160.000	#	50.000	Prisons départementales	110
RTICLE 2. — Prisons départementales propriété de l'État, maisons centrales, de force et de correction, dépôt des relégables, maisons d'éducation surveillée et écoles de préservation.	390.000	<b>3</b> 90.000		"	ARTICLE 2.  Prisons départementales propriété de l'État, maisons centrales, de force et de correction, dépôt des relégables, maisons d'éducation	
	000.000	000.000			surveillée et écoles de préservation	390
RTICLE 3. — Matériel automobile,	100.000	150.000		50.000	Matériel automobile.	100
Тотаvs pour le chapitre tō	600.000	700.000		100.000	Total	600
					EXPLIGATION DES DIFFÉRENCES.	
	7			,	Reconduction de l'économie réalisée par le décret du 4 avril 1934 sur les crédits de l'article 3	
					TOTAL	

	CRÉI	DITS	DIFFÉF	RENCES	
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins,	OBSERVATIONS.
	france.	francs.	france.	francs.	NATURE DES DÉPENSES.  MONTANT total de la dépense.
					francs.
CHAPITRE 16.					CHAPITRE 16.  ENTRETIEN DES DÉTENUS. — REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DES DÉTENUS
ENTRETIEN DES DÉTENUS. — REMBOURSEMENTS DIVERS OCCASIONNÉS PAR LE SÉJOUR DES DÉTENUS HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.					HORS DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES.
Services en régie	25.100.000	27.750.000	-,	2.650.000	Service des vivres.
Totaux	25.100.000	27.750.000	n	2.650.000	Indemnités payées pour les accidents du travail
A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur	100.000	И	y	100.000	A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur
Totaux pour le chapitre 16	25.000,000	27.750.000	В	2.750.000	
					En moins :  Reconduction des économies réalisées par les décrets des

	CRÉ	DITS	DIFFÉRENCES		
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	Accordés pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	
	francs	francs.	francs.	francs.	
CHAPITRE 17.					
TRANSPORT DES DÉTENUS ET DES LIBÉRÉS.					
	400,000	430,000		30.000	
ARTIGLE UNIQUE.	400.000	430.000	"		
A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur	1.000			1.000	
Totaux pour le chapitre 17	399.000	430.000	"	31.000	
	/				
CHAPITRE 18.					
RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.					
ARTICLE PREMIER Frais d'installation de nouveaux ateliers, frais d'entretien	1.600.000	2.000.000	#	400.000	
ARTICLE 2. — Achat de matières premières	6.100.000	9.000.000	"	2.900.000	
ARTICLE 3 Frais de fonctionnement des ateliers en régie (éclairage, chauffage, force					
motrice, main-d'œuvre)	1,500.000	1.500.000	,	1	
ARVICLE 4. — Frais d'adjudication.	10,000	60,000	"	50.000	
Totaux	9.210.000	12.560.000	#	3.350.000	
A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur	10.000	"		10.000	
Totaux pour le chapitre 18	9.200.000	12.560.000	tt.	3.360.000	
CHAPITRE 19.					
Exploitations agricoles	120.000	150.000	и	30.000	
CHAPITRE 20.				1	
Consommations en nature.	995.000	995,000	g	1	
A SALUABA	3301000				

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense,
	francs.
CHAPITRE 17.	
TRANSPORTS DES DÉTENUS ET DES LIBÉRÉS.	
ansfèrements par voitures cellulaires (frais d'entretien des voitures, réparations, essence, huile, pneumatiques, indemnités en cas d'accidents, menus frais de route).  329.000 ansports par voitures ordinaires sur route, par chemin de fer ou par batéau à vapeur.  9.000 ansfèrements par voitures cellulaires pour la prison de Fresnes (frais d'entretien des voitures, réparations, essence, huile, pneumatiques, indemnités en cas d'accidents).  50.000 ais d'escorte par la gendarmerie.  10.000 cours de route et moyens de transport.	400.000
A déduire pour arrondissement au franc inférieur	1.000
Net	399.000
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.	
Économie jugée possible	
Arrondissement des payements au franc înférieur. 1.000	
TOTAL	
CHAPITRE 18. RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL.	
r. 1 Achats de matériel, pièces de rechange, frais d'entretien	1.600.000 6.100.000 1.500.000 10.000
Total	9.210.000 10.000
Net	9.200.000
EXPLICATION DES DIFFÉRENCES.	
onduction des économies réalisées par les décrets du 6 mars et 4 avril 1934	2.280.000
Réductions complémentaires jugées possibles sur les crédits affectés :  aux frais d'installation de nouveaux atchers et aux frais d'entretien	1.070.000
aux frais d'adjudication	
ondissement des payements au franc inférieur	10.000
Total	3.360.000
CHAPITRE 19. EXPLORATIONS AGRICOLES.	
ablissements publics de jeunes détenus	120.000
CARLICATION DE 14 MISSIMPAGE	
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
onomie jugée possible.	
CHAPITRE 20 CONSOMMATIONS EN NATURE.	
ablissements publics de jeunes détenus	
	995.000

	CRÉ	DITS	DIFFÉRENCES		
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	pour l'exercice 1935.	Accordés pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	
	francs.	francs.	francs.	franes.	
CHAPITRE 21.					
				-	
APPPICATION DE LA LOI-DU 22 JUILLET 1912					
SUR LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.					
Article unique	6.120.000	6.275.000	II .	155.000	
				-	
	-				
				T	
	50 %	-			
		1000			

OBSERVATIONS.	
NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT TOTAL
	francs.
CHAPITRE 21.	
PLICATION DE LA LOI DU 22 JUILLET 1912 SUR LES TRIBUNAUX POUR ENPANTS ET ADOLESCENTS ET SUR LA LIBERTÉ SURVEILLÉE.	
nent des frais d'entretien des mineurs confiés aux institutions charitables et aux particuliers en application de l'article 23 du décret 15 janvier 1929	5.000.000
ution à certaines œuvres d'allocations supplémentaires, en application de l'article 24 du décret du 15 janvier 1929	420.000
nent des frais de séjour des enfants confiés directement à un hôpital par décision du tribunal en application de l'article 25 du dé- t du 15 janvier 1929	100.000
de transfèrement des mineurs confiés à des patronages	100.000
oursement aux patronages des frais de séjour dans les hôpitaux des mineurs délinquants qui leur sont confiés	250.000
oursement à l'Assistance publique des frais d'entretien des mineurs délinquants qui lui sont confiés	250.000
Total	6.120.000
EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
En moins:	
Économie correspondant à la réduction de 8 à 6 francs du maximum de l'allocation journalière attribuée en application de l'article 24 du décret du 25 janvier 1929	
Économie jugée possible sur les frais de transfèrements	
Тотаг	
chilfre tient compte de l'économie de 65.000 francs, réalisée par le décret du 4 avril 1934.	

	CRÉI	DITS	DIFFÉI	RENCES			
DÉSIGNATION DES SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	Accordés pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.		OBSERVATIONS.	
	francs.	francs.	francs.	francs.		NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT total de la dépense.
					1		francs.
CHAPITRE 22.						CHAPITRE 22. Impressions.	
IMPRESSIONS.	80.000	90.000	п	10.000		Économie-jugée possible.	
						CHAPITRE 23. Frais de correspondance télégraphique.	
CHAPITRE 23.		V.				EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE. Économie jugée possible.	
FRAIS DE CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE	3.000	4.000		1.000	1	CHAPITRE 24.  DÉPENSES DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE.	
CHAPITRE 24.						Fournitures de bureau et d'école.  Primes pour capture d'évadés.  Primes pour capture d'évadés.  Primes pour capture d'évadés.  Communications téléphoniques.  Sépenses de traduction.  Honoraires d'avocat.  Médailles pénitentiaires.  Dépenses pour le Conseil supérieur des prisons.  Commission pénitentiaire internationale.  45.000  44.800  34.000  44.800  5.000  1.000  1.000  1.000  1.000  1.000  1.000  1.000	150.20)
DÉPENSES DIVERSES DU SERVICE PÉNITENTIAIRE		155.700	1	5.500		Fournitures anthropométriques	
A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur	200			200		A déduire pour arrondissement des payements au franc inférieur	200
Totaux pour le chapitre 24	150.000	155.700	//	5.700		Ner	150.000
						Economie jugée possible	
						TOTAL	

	CRÉ	DITS	DIFFÉI	RENCES		
DÉSIGNATION DIS SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	* OBSERVATIONS.	
	francs.	francs.	francs.	francs.		NTANT TOTAL la dépense.
CHAPITRE 25.  Subventions aux institutions et comités de patronage	100.000	120.000	и	20.000	CHAPITRE 25.  Subventions aux institutions et comités de patronage	francs.
					Explication de la différence.  Économie rendue possible par la revision des subventions.	
CHAPITRE 26.  Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	Mémoire.	,		CHAPITRE 26.	Mémoire.
CHAPITRE 27.  DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉES DE DÉCHÉANCE	Mémoire.	Mémoire.	,,		CHAPITRE 27.	Mémoire.
		ax mone.			Dépenses des exercices clos	Mémoire.
CHAPITRE 28.  DÉPENSES DES EXERCICES CLOS	Mémoire.	Mémoire.		,	CHAPITRE 29.  REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS ET PÉCULE AUX PUPILLES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.	
CHAPITRE 29.					Maisons centrales de force et de correction	3.443.180
REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS ET PÉCULE AUX PUPILLES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.					Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.	32.890
ARTICLE 1 Maisons centrales de force et de correction	3.443.180 32.890	3.443.180 32.890	II	"	Établissements publics de jeunes détenus.	
ARTICLE 3 — Établissements publics de jeunes détenus  Totaux pour le chapitre 29.	563.930	563.930	11	R .	Pécule des pupilles	563.930
					FOTAL4.	4.040.000

	CRÉ	DITS	DIFFÉI	RENCES		
DÉSIGNATION DIS SERVICES ET DES DÉPENSES.	DEMANDÉS pour l'exercice 1935.	ACCORDÉS pour l'exercice 1934.	en plus.	en moins.	OBSERVATIONS.	
	francs.	francs.	francs.	francs.		NTANT TOTAL
CHAPITRE 25.  Subventions aux institutions et comités de patronage	100.000	120.000	u	20.000	CHAPITRE 25.  Subventions aux institutions et comités de patronage	franca.
					EXPLICATION DE LA DIFFÉRENCE.	
CHAPITRE 26.  Employ de ponds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	Mémoire.	,	,	Economie rendue possible par la revision des subventions.  CHAPITRE 26.	Mémoire.
					CHAPITRE 27.	memoire.
CHAPITRE 27.  DÉPENSES DES EXERCICES PÉRIMÉS NON FRAPPÉES DE DÉCHÉANCE	Mémoire.	Mémoire.	"	И	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
					Dépenses des exercices clos	Mémoire.
CHAPITRE 28.  DÉPENSES DES EXERCICES CLOS	Mémoire.	Mémoire.	ø	,	CHAPITRE 29.  REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS ET PÉCULE AUX PUPILLES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.	
					Maisons centrales de force et de correction	3.443.180
CHAPITRE 29.  REMBOURSEMENTS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL DES DÉTENUS  ET PÉGULE AUX PUPILLES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.					Dépôt de Saint-Martin-de-Ré.	32.890
ARTICLE 1° Maisons centrales de force et de correction.  ARTICLE 2 Dépôt de Saint-Martin-de-Ré	3.443.180 32.890	3.443.180 32.890	II	"	Établissements publics de jounes détenus	
ARTICLE 3 — Établissements publics de jeunes détenus  Totaux pour le chapitre 29	563.930	563.930	"	И .	Pécule des pupilles	563.930
	4.040.000	1.040.000			FOTAL	1.040.000

ANNEXES

#### PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE 1935.

#### SERVICES PÉNITENTIAIRES.

Construction et aménagement des prisons cellulaires dans les conditions déterminées par les lois des 5 juin 1875 et 4 février 1893.

NATURE DES DÉPENSES.	ÉVALUATION  TOTALE  des dépenses.	MONTANT des surventrons à la charge de l'État,	MONTANT  des  SUBVENTIONS  accordées.	MONTANT des subventions à accorder.	MONTANT des carénts demandés pour l'exercice 1935.
	francs.	france.	francs.	francs.	francs.
Seine.	8.000.000	2.000,000	580.000	1.420.000	50.000
Soissons.	2,100,000	325.000	"	325.000	50.000

#### ANNEXE II.

ÉTAT des missions ne rentrant pas dans le cadre des inspections permanentes. (Année 1933.)

DATES.	DÉSIGNATION  des  FONCTIONNAIRES.	NATURE DE LA MISSION.	MONTANT des FBAIS.
lanvier 1933	M. Cazeaux, chef du service du per- sonnel.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et à l'école de réforme de Saint-Hilaire.	ir. c. 349 75
Février 1933	M. Sergent, directeur de l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice	189 95
Février 1933	M. Lacombe, rédacteur à l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice	134 05
Février 1933	M. Cazcaux, chef du service du per- sonnel.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et à l'école de réforme de Saint Hilaire.	349 75
Février 1933	M. Henriquet, rédacteur à l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et à l'école de réforme de Saint-Hilaire.	266 95
Février 1933	M. Sergent, directeur de l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison d'éducation surveillée de Saint-Maurice	189 95
Avril 1933	M. Cazeaux, chef du service du per- sonnel.	Mission à la maison centrale de l'ontevrault et à l'école de réforme de Saint-Hilaire.	1.190 90
uin 1933	M. Cazeaux, chef du service du per- sonnel.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et à l'école de réforme de Saint-Hilaire.	349 75
uin 1933	M. Sergent, directeur de l'Adminis- tration pénitentisire.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et à l'école de réforme de Saint-Hilaire.	373 75
loût 1933	M. Sergent, directeur de l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à l'école de réforme de Saint-Hilaire	373 75
Noût 1933	M. Henriquet, rédacteur à l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison d'éducation surveillée d'Amiens	579 45
eptembre 1933	M. Sergent, directeur de l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à l'école de réforme de Saint-Hilaire.	373 75
Septembre 1933	M. Terron, rédacteur à l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison d'éducation surveillée d'Amiens	134 05
Septembre 1933	M. Cazeaux chef du service du per- sonnel.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et à l'école de réforme de Saint-Hilaire.	1.039 50
Octobre 1933	M. Cazeaux, chef du service du per- sonnel.	Mission à la Direction de la circonscription pénitentiaire de Lyon	480 75
Octobre 1933	M. Cazeaux, chef du service du per- sonnel.	Mission à la maison centrale de Riom	407 75
Novembre 1933	M. Cazeaux, chef du service du per- sonnel.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et au dépôt de relégables de Saint-Martin-de-Ré.	747 00
Novembre 1933	M. Lacombe, rédacteur à l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison centrale de Fontevrault et au dépôt de relégables de Saint Martin-de-Ré.	547 75
Décembre 1933	M. Boucheron, rédacteur à l'Adminis- tration pénitentiaire.	Mission à la maison centrale de Melun	38 85
		Тотаг	8.117 40

numéros.	CHAPITRES.	CRÉATIONS D'EMPLOIS.	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.	TRANSFOR- MATIONS D'EMPLOIS.	OBSERVATIONS.
					(1) Décret du 6 mars 1934. (2) Décret du 28 avril 1934. (3) Présent projet de loi.
1	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.		(1) 2 rédacteurs. (2) 2 commis. (2) 1 expéditionnaire. (2) 1 sténo-dacty-lographe.	(3) 1 emploi de sous- chef de bureau en emploi de rédac- teur. (3) 1 emploi de commis de classe exceptionnelle en emploi de commis ordinaire.	
4	Services extérieurs. — Personnel. — Traitements.		3 directeurs. 1 sous-directeur. 8 greffiers ou économes. 8 commis. 1 institutrice. 83 surveillants-chefs. 6 premiers surveillants. 4 surveillants commis greffiers. 150 surveillants. 16 surveillantes de grand effectif. 18 surveillantes congréganistes 80 surveillantes de petit effectif. 6 sous-chefs d'ateliers.	(2) 20 emplois de surveillants de grand effectif eu 20 emplois de surveillants de petit effectif.	

#### ANNEXE IV.

DÉPENSES DE PERSONNEL EFFECTUÉES SUR FONDS DE CONCOURS.

EXERCICE 1933.

Néant.

ANNEXE V.

RÉSULTATS DE LA RÉGIE DIRECTE DU TRAVAIL

AU COURS DE L'EXERCICE 1933.

dans les établissements pénitentiaires au cours de l'exercice 1933.

DÉSIGNATION.	CLAIRVAUX. (Cordonnerie mécanique.)	CLAIRVAUX. (Tissage.)	CLAIRVAUX. (Brosses, sabots, semelles à galoches.)	CLAIRVAUX. (Confection militaire, pantalons de treillis.)	CLAIRVAUX. (Confection pénitentiaire, vêtements et objets divers.)
	fr. e.	fr. c.	fr. c.	fp. e.	fr. c.
DÉPENSES.				4	
Valeur des matières premières et menues fournitures utilisées au cours de l'exercice	487.580 38	463.147 22	260.352 61	52.169 12	392.791 63
Amortissement du matériel calculé sur une période de 10 ans	44.961 18	8.630 00	10.600 70	8.419 92	2.065 65
Frais d'entretien du matériel, pièces de rechange, réparations	52.248 54	28.615 38	17.516 16	9.817 88	1.700 59
Traitements ou salaires et indemnités diverses du personnel technique	24.666 66	16.620 00	12.903 10	"	"
Main-d'œuvre pénale (salaire intégral)	375.348 49	107.734 83	134.318 77	103.994 21	18.222 41
Frais de chauffage, d'éclairage, de force motrice	59.256 57	31.964 44	4.224 76	6.668 26	1.672 14
Frais de transport et d'emballage	4.593 35	21.293 97	39.621 80	1.635 00	30.748 12
Frais divers	84.710 30	"	11	"	"
Moins-value d'inventaire	"	229.879 56	"	4.207 80	71.621 32
Total des dépenses	1.133.365 47	907.885 40	479.537 90	186,912 19	518.821 86
RECETTES.					
Montant des ventes de produits manufacturés faites à des administrations publiques au cours de l'exercice	1.221.893 77	"	u.	204.877 65	"
Montant des cessions de matières premières ou de produits manufacturés effectués à des établissements pénitentiaires au cours de l'enercice	Æ	940.258 05	451.336 32	Nº	563.966 66
Montant des ventes faites au personnel ou de travaux exécutés pour son compte	II.	227 25	5.285 29	_	_
Produit des ventes de déchets	-	3.000 90	533 40	3.360 00	928 00
Plus-value d'inventaire	24.834 50	n	22.267 78	It	"
Total des receites	1.246.728 27	943.485 30	479.422 79	208.237 65	564.894 66
Escèdent de recettes	113.362 80	35.599 90	IF.	21.325 46	46.072 80
Balance	#	u	115 11	"	16

auro							- 1	2	
CLAIRVAUX. (Cordonnerie à main.)	ENSISHEIM. (Brosserie.)	ENSISHEIM. (Ferblanterie.)	ENSISHEIM. (Imprimerie, reliures.)	ENSISHEIM.	HAGUENAU.	LOOS. (Confection de chaussons de drap pour l'armée.)	LOOS. (Fabrication d'isolateurs pour sommiers métalliques.)	MELUN. (Cordonnerie.)	MELUN.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
fr. c.									
4.529 66	45 57	2.270 84	6.067 40	32.225 41	26.655 81	16.587 62	328 54	1.143.651 06	223.468 27
13 97	"	"	И.	158 40	"	4.914 29	2.284 36	3.868 85	161.835 02
308 85	11	"	49 00	373 85	"	15.739 35	9.526 51	1.350 85	28.203 00
"	//	"	U	ıı .	"	7.173 50	7.173 50	29.763 38	57.870 78
3.862 09	43 00	1.244 41	5.094 50	4.749 97	1.350 00	140.622 00	46.388 40	212.584 96	484.077 43
144 88	и	//	586 98	400 00	"	1.625 48	1.159 17	5.856 09	34.154 07
"	17 00	11	3 90	684 43	H	#	"	8.145 70	36.512 96
"	n	"	-	II-	II	621 30	321 00	2.299 10	13.243 59
"	8.819 85	"	1.087 78	42 60	//	//	//	И	П
8.859 45	8.925 12	3.515 25	12.889 55	38.534 66	28.005 81	187.283 54	67.181 48	1.407.519 99	1.039.365 12
"	IF	Al	2.510 50	29.802 50	"	288,000 00	94.837 50	1.069.793 57	1.124.799 70
"	8,237 70	3.829 72	3.078.40	6.778 76	8.072 48	ll ll	di .	170.254 06	·.u
10.336 10	809 25	4	8.389 51	1.360 75	AT	//	"	19.730 74	7.422 50
"	H	- 201 20	11	1.426 90	IF.	· ·	69	39.579 53	12.731 70
W	15	384 58	11	W	23.494 84	425 00	337 50	139.010 75	385.947 52
10.335 10	9.046 95	4.415 50	13.978 41	39.368 01	31.567 32	288.425 00	95.175 00	1.438.368 65	1.531.896 52
1.476 65	121 53	900 25	1.088 85	733 35	3:561 51	101.141 36	27.993 52	30.848 68	492,531 40
W	"	#	Q	¥	15	W	#	Л	III

				MONTPEL-											1
DÉSIGNATION.	MELUN. (Meubles et lits.)	MELUN. (Tailleurs.)	MONTPEL- LIER. (Confection pour l'armée.)	LIER. (Lingerie pénitentiaire et uniformes.	POISSY. (Brosserie.)	POISSY.	POISSY. (Paillassons.)	POISSY.	FONTE- VRAULT. (Filature.)	FONTE- VRAULT. (Tissage.)	FONTE- VRAULT. (Tailleurs.)				
	fr. e.	fr. e.	fr. e.	fr c.	fr. e.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr e.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
DÉPENSES.															
Valeur des matières premières et menues fournitures utilisées au cours de l'exercice	9.802 61	1.240.886 24	69.434 69	66.910 44	425.631 42	4.159 51	5.324 80	582.856 33	710.705 73	873.720 71	579.969 22				
Amortissement du matériel calculé sur une période de 10 ans	661 48	10.542 80	19.728 93	2.192 10	800 00	101 40	//	17.500 00	113.027 90	128.809 58	1.153 80				
Frais d'entretien du matériel, pièces de rechange, réparations	//	81 95	2.896 19	321 80	"	"	11	14.705 80	40.096 81	62.899 76	4.769 32				
Traitements ou salaires et indemnités diverses du personnel technique	//	32,118 73	8.953 20	994 80	14.409 60	. ,,	"	17.094 80	27.893 00	61.573 65	"				
Main-d'œuvre pénale (salaire intégral)	9.366 90	156.334 07	230.108 17	16.495 80	300.772 56	2.770 00	2.022 69	333.818 67	52.481 50	238.002 46	64.152 28				
Frais de chauffage, d'éclairage, de force motrice	916 37	5.047 30	10.048 38	1.116 49	4.304 72	"	И	13.500 00	57.582 23	159,109 52	13.155 00				
Frais de transport et d'emballage	4.038 05	11.240 95	10.731 97	5.574 41	39.340 11	117 05	2.374 80	30.708 22	"	13.067 81	17.296 51				
Frais divers	3.784 10	3.539 50	//	"	1.000 00	"	11	1.000 00	1.913 20	"	7 00				
Moins-value d'inventaire	3.457 96	, //	1.767 84	11	14.552 90	"	"	35.469 20	"	1.048.211 39	И				
Total des dépenses	32.027 47	1.459.791 54	353.669 37	93.605 84	800.811 31	7.147 96	9.722 29	1.046.653 02	1.003.700 37	2.585.394 88	680.503 13				
RECETTES.															
Montant des ventes de produits manufacturés faites à des administrations publiques au cours de l'exercice	И	794.424 94	368.422 00	38.252 50	790.155 66	8.795 65	//	1.167.215 70	п	1.205.086 60	ll .				
Montant des cessions de matières premières ou de produits manufacturés effectués à des établissements pénitentiaires au cours de l'exercice	37.605 75	692.417 28	"	12.181 20	120.162 65	720 00	11.080 88	56.163 60	1.048.211 39	1.038.501 97	679.578 16				
Montant des ventes faites au personnel ou de travaux exécutés pour son compte	490 47	22.549 19	//	ll .	856 35	"	II .	4.446 97	И	715 00	И				
Produit des ventes de déchets	"	2.303 00	10.212 01	420 35	И	"	II	6.602 50	"	26.000 00	9.390 19				
Plus-value d'inventaire	,	3.400 20	#	52.188 51	И	"	//	"	. "	288.991 29	124.336 95				
Total des recettes	38.096 22	1.515.094 61	378.634 01	103.042 56	911.174 66	9.515 65	11.080 88	1.234.428 77	1.048.211 39	2.559.294 86	813.305 30				
( Excédent de recettes	6.068 75	55.303 07	24.964 64	9.436 72	110.363 35	2.367 69	1.358 59	187.775 75	44.511 02	И	132.802 17				
Balance	И	"	И		II.	"	u.	"	"	26.100 02	"				